

Contribution à l'élaboration du projet de services du Pays Thur Doller

Document adopté en séance plénière – 14 Juin 2010

PREAMBULE

C'est depuis les tout premiers débuts de sa création que le Conseil de Développement s'est intéressé aux services à la population, tantôt en pleine autonomie, tantôt en partenariat étroit avec la commission du Syndicat Mixte. De 2005 à 2008 une étude sur ces services en Pays Thur Doller, confiée à différents cabinets, a mis la réflexion du Conseil en attente des résultats. Celle-ci a examiné 24 familles de services et a formulé quelques préconisations d'action.

Depuis 2009 le Conseil de Développement, reprenant son autonomie de réflexion, a choisi 4 champs de service qui sont, à son avis, prioritaires :

- La petite enfance
- La jeunesse
- Le grand âge et la santé
- Les déplacements et le transport

Les trois premiers champs ne correspondent pas à des secteurs de services mais des âges de la vie, ceux, peut-être, où l'on est le plus fragile ; ceux, peut-être, devant lesquels les pouvoirs publics sont les plus démunis, soit à cause du coût du service : ce sont les âges extrêmes de la petite enfance et du grand âge ; soit à cause de l'aspect insaisissable de la demande et donc des réponses pertinentes à apporter : il s'agit de la jeunesse, de l'adolescence.

Le 4^{ème} champ est celui, tellement essentiel, des déplacements. Essentiel, car il semble au Conseil que se joue là une vraie question d'avenir pour notre territoire : par l'organisation de nos déplacements, quelle planète construirons-nous ? Qui favoriserons-nous ? Qui laisserons-nous sur le bord du chemin ?

Ce sont ces 4 champs que nous analysons et pour lesquels nous formulons différentes propositions développés dans cet avis.

PETITE ENFANCE

1) PRISE EN CHARGE DES 0 – 3 ANS : UN DIAGNOSTIC ALARMANT

L'étude sur les services à la population fait apparaître un nombre de places de crèche inférieur de moitié à celui du département du Haut-Rhin (et de la France), soit une place pour 28 enfants. Ce chiffre est encore à moduler en prenant en compte le fait que près de la moitié des places sont offertes par la Communautés de Communes dont la population est la plus faible (Vallée de la Doller et du Soultzbach). De ce fait, dans les 3 autres com-com l'offre se réduit à moins d'une place pour 30 à 40 enfants. Aucune place nouvelle n'a été créée entre 1993 et 2008. Même si la situation a récemment évolué dans la communauté de communes du Pays de Thann avec la mise en place de micro-crèches, le fossé entre l'offre et les besoins reste considérable. Les collectivités territoriales ont-elles pris conscience des conséquences de ce retard et de l'urgence d'agir ?

Bien sûr le dispositif est complété par le réseau de près de 500 assistantes maternelles, bien suivies par les 4 relais. Est-ce un mode de garde à privilégier ? Si beaucoup d'entre elles exercent ce métier par vocation et avec compétence, nous ne pouvons nier que certaines le font par défaut : défaut d'avoir trouvé un autre mode de garde pour leur propre enfant, défaut d'avoir trouvé une activité professionnelle plus proche de leurs aspirations.

2) DES ENJEUX D'AVENIR

Un Pays qui accueille mal les plus jeunes ne peut construire son avenir. C'est actuellement une question que portent certains pays européens qui ont vu leur taux de natalité s'effondrer. C'est également le risque que prend le Pays Thur Doller.

- **Voulons nous être un territoire accueillant pour les jeunes parents et les familles** ou préférons-nous, à terme, n'être qu'un territoire de célibataires et de personnes âgées ?
- **Nous engageons-nous réellement pour assurer une qualité de vie aux jeunes parents et à leur famille**, par la prise en charge de la petite enfance, qui leur permettra de choisir d'habiter sur notre territoire ?

3) LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT PRECONISE QUE:

- dans des délais courts, le nombre de places collectives soit doublé
- toutes les assistantes maternelles soient incitées à être déclarées, condition nécessaire à une formation
- comme ses 3 voisines, la Communauté de Commune de Cernay et Environs prenne la compétence « petite enfance ».
- de nouvelles structures soient aménagées au plus près des axes de déplacement et des grands bassins d'emploi.
- soit suggéré aux entreprises du territoire d'être opérateurs de crèches inter-entreprises
- soient, pour cela, mobilisés et pérennisés les financements nécessaires.

En résumé, le Conseil de Développement souhaite que les collectivités territoriales du Pays Thur Doller prennent mieux en compte l'insuffisance du service offert auprès des parents des enfants de moins de 3 ans et modifient radicalement leur politique sur cet aspect. Il est trop clair que cette mission d'intérêt général engage fortement l'avenir de notre territoire.

JEUNESSE

Un Pays soucieux de son avenir est également un pays soucieux de sa jeunesse car c'est elle qui assurera la pérennité du Territoire. Il revient donc au Pays Thur Doller de prendre en compte ses préoccupations, ses espoirs, voire ses rêves. Que deviendrait-il si sa jeunesse le désertait, au profit de voisins plus entreprenants, plus attractifs, et plus confiants ? Le Pays Thur Doller n'est pas inactif : des structures pour les jeunes existent et fonctionnent. Le jeune qui le souhaite peut s'exprimer, agir, être reconnu.

Pour autant, il faut s'interroger sur la pertinence et l'efficacité de l'offre faite à la jeunesse, tout comme sur son adéquation à ses attentes.

Le présent avis ne s'intéresse pas aux questions scolaires. Il formule des propositions qui laissent une large part à l'initiative des jeunes notamment des adolescents.

1) DES ATTENTES SPECIFIQUES

Il convient de formuler un certain nombre de constats :

- les centres d'intérêt des jeunes, leurs loisirs, donc leurs besoins, ne sont plus ceux que les adultes aux commandes ont connus.
- il en va de même pour le savoir-être chez certains jeunes gens. Les écarts se creusent ainsi et engendrent de l'incompréhension : le regard porté par certains adultes sur les jeunes ne trahit ni la générosité ni la confiance, ni la volonté de communiquer, et peut générer une certaine violence.
- il n'y a pas une réelle adéquation entre l'offre faite aux jeunes et leurs attentes. Par exemple :
 - clubs, et autres écoles de musique, sont des structures appréciées ; certains cependant jugent les règles strictes et regrettent qu'elles n'encouragent pas suffisamment la libre entreprise, et ne leur permettent pas toujours de s'exprimer spontanément.
 - les jeunes réclament des espaces conviviaux, isolés des adultes mais facilement accessibles, pour discuter, jouer, se sentir chez soi. Ils souhaitent s'éloigner du regard de l'adulte tout en se sentant en sécurité.
 - Ces espaces, difficiles à mettre en place, existent-ils dans les communes ?
- Aller au-devant des jeunes, les faire parler, les mettre en action : qui, dans nos communes, s'en préoccupe ?
- Dans les budgets communaux, les moyens financiers accordés aux projets des jeunes sont-ils suffisants ?
- Les conseils municipaux des enfants ou les associations de jeunes : réelle volonté des élus ou bonne conscience ?

Parentalité

Aujourd'hui dans une famille, souvent, les deux parents travaillent. Des services utiles se développent dans les communes, comme le périscolaire.

On assiste à un glissement de la responsabilité parentale, sur l'école ou les associations, qui prennent en charge les enfants en lieu et place des parents.

- Evolution inéluctable et lourde charge financière pour les collectivités, mais dont il faut tenir compte.

- L'accompagnement mis en place est-il le mieux adapté : horaires des structures d'accueil, localisation... ?

2) CONCOURIR AU BIEN-ÊTRE DE NOS JEUNES

Dans le cadre des services à la personne, le Pays Thur Doller se doit de prendre en compte les attentes de sa jeunesse et de se fixer des objectifs qui lui permettront de garder ses forces vives en son sein :

- Réduire les écarts entre les générations.
- Se donner les moyens matériels, financiers et humains, de mettre en œuvre une politique de la jeunesse efficace et efficiente.
- Prendre en compte les besoins des parents : agir sans se substituer à eux

3) LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT PRECONISE QUE:

- il y ait une réelle dynamique de réflexion et de travail sur les questions relatives à la jeunesse, afin de mieux prendre en compte leurs besoins.
- les décideurs créent, en concertation avec les jeunes, des espaces conviviaux, leur permettant de s'exprimer de façon libre et informelle et de développer des initiatives personnelles.
- ils prévoient une ligne budgétaire dédiée aux projets des jeunes.
- dans le Pays Thur-Doller, les élus, comme les habitants, aient une bonne connaissance des partenaires qui travaillent pour la jeunesse, et de leurs activités. Qu'une coordination locale de ces partenaires soit mise en place, qui constate, évalue et régule.
On pourrait par exemple créer une plaquette d'information en direction des élus, des familles et des jeunes, qui présente l'offre faite à la jeunesse et aux parents.
- le domaine de l'accompagnement à la parentalité, on mette sur pied un « Allô parents » inter - communal, pour répondre aux questions des parents, leur donner des conseils, les guider.

A travers ces différentes préconisations, il convient de :

- toujours garder ouvert le dialogue avec les jeunes, de les écouter,
- faire des choix en concertation avec eux,
- se donner les moyens de les mettre en œuvre.

SANTE ET GRAND AGE

1) UNE COUVERTURE MEDICALE PREOCCUPANTE, ET DES BESOINS ACCRUS

L'étude sur les services à la population fait apparaître une situation inquiétante dont il faut se saisir dès maintenant.

- **Une population vieillissante** : à l'horizon 2020, l'accroissement pour les 75 ans et plus sera de +15% et celui des 85 ans et plus, sera plus important encore avec +58%.

Cette population nécessitera des soins de plus en plus importants et des prises en charge spécifiques.

L'évolution des modes de vie modifie les prises en charge avec pour conséquence la diminution du nombre d'aidants familiaux naturels.

Actuellement apparaissent des difficultés liées à la qualification et aux compétences du personnel non médical intervenant au domicile.

Les établissements accueillent des personnes âgées de plus en plus dépendantes dont l'état de santé nécessite des moyens conséquents. L'augmentation de leur prix de journée pèse lourdement sur les budgets des résidents.

- **Une démographie médicale libérale qui risque de baisser** suite aux départs à la retraite et à l'insuffisance de nouvelles installations. On constate déjà un manque dans certaines spécialités (ophtalmologie, cardiologie, etc.) et un manque de kinésithérapeutes et d'infirmières
- **Un questionnement concernant la prise en charge des urgences** au-delà de 20 minutes, en particulier à cause d'un réseau routier inadapté aux déplacements rapides.

2) GARANTIR UNE OFFRE DE SOINS DE PROXIMITE

Le Pays Thur Doller est aujourd'hui confronté à des besoins de santé croissants à domicile et en établissements. **Chaque habitant doit pouvoir garder un accès aux soins le plus proche** de son domicile, voire à son domicile, ainsi que la possibilité de vieillir chez lui ou dans un établissement proche.

Afin de garantir cette possibilité le Pays Thur Doller doit engager aujourd'hui des actions concrètes car un territoire sans professionnels compétents ni en nombre suffisant n'est pas crédible.

4) LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT PRECONISE :

- **la mise en place d'une véritable politique d'installation de nouveaux médecins** (primes d'installations, logements, déplacements, attractivité du pays.....).
- **l'instauration d'une politique d'accompagnement** de la formation de médecins, kinés, infirmières pour des jeunes originaires du territoire et qui souhaitent revenir y travailler (bourses, contrats de parrainage, etc.).
- **l'augmentation de la participation des collectivités** aux financements des établissements et au prix de journée restant à charge des résidents.
Face à la difficulté de chacun d'assurer le coût de la dépendance et devant l'urgence de la situation nous demandons que **les élus se saisissent de cette problématique** et la relaye auprès des décideurs.
- la supervision des intervenants à domicile par des associations ou prestataires reconnus (le service à la personne ne doit pas être la seule réponse à la problématique de l'emploi). Attention à la qualité du recrutement !
- **une formation et un accompagnement adaptés** du personnel non médical intervenant à domicile.
- **la mise en œuvre des actions impliquant l'inter génération** (parrainage, grands parents adoptifs, etc.) et l'utilisation d'outils pédagogiques (valise d'idées).
- **l'engagement des communes à redynamiser les villes ou villages** par une politique volontariste de maintien à domicile, incluant notamment la réhabilitation des logements et une meilleure accessibilité. Que soient, pour cela, mobilisés et pérennisés les financements nécessaires.

Cette mission d'intérêt général engage fortement l'avenir de notre territoire.

DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS

La question des déplacements / transports reste une problématique aiguë en Pays Thur Doller. Par deux reprises, le Conseil de Développement s'est exprimé sur le sujet, à travers un premier avis en 2003 sur le projet de tram-train, puis un second en 2006 sur la circulation dans la vallée de la Thur.

L'élaboration du projet de services du Pays Thur Doller, et sa potentielle déclinaison à travers le futur ScoT, amène de nouveau à s'interroger sur l'organisation du territoire en matière de déplacements. L'offre de transports représente un véritable service à la population. Elle permet de répondre à un besoin fondamental des habitants, dans la mesure où elle :

- **donne accès aux différents services** : commerces, services de santé, administrations, équipements culturels et sportifs, établissements scolaires...
- **renforce le lien social**, en facilitant les échanges et la rencontre des personnes
- **contribue au bien-être et à la qualité de vie** des habitants
- **constitue un facteur de développement économique et de l'emploi**, en favorisant l'accessibilité des activités économiques, les déplacements domicile – travail...

Par ailleurs et en cohérence avec le Plan Climat du Pays Thur Doller ou encore les dispositifs législatifs (Grenelle), il convient de considérer la question des déplacements / transports en veillant à réduire les gaz à effet de serre.

1) UNE SITUATION DEFAVORABLE AUX PERSONNES PEU AUTONOMES

Le Pays Thur Doller bénéficie d'une offre de transport diversifiée avec notamment :

- deux axes routiers principaux : la RN66 et la RD466
- un système ferroviaire en plein développement dans la vallée de la Thur, avec en perspective l'arrivée du tram-train jusqu'à Thann en 2010
- une desserte de proximité par lignes de car régulières
- une offre de transport à la demande dans les communautés de communes de Cernay et Environs (Boug'en bus) et du Pays de Thann (Taxi'com).
- un réseau de pistes cyclables

Cette offre globale s'avère malgré tout insuffisante :

- la saturation de la RN66 est bien connue et fait l'objet d'un fort mécontentement de la population. Ce phénomène nuit à l'attractivité du fond de vallée.
- la vallée de la Doller ne dispose d'aucun mode de transport ferroviaire (hors touristique), ce qui limite les alternatives à l'automobile
- les pistes cyclables existantes se révèlent plus orientées à la pratique touristique qu'aux déplacements quotidiens.

Une telle situation génère des difficultés de déplacements, notamment pour certaines catégories de la population ayant difficilement accès à l'automobile : jeunes, personnes âgées, personnes à faibles revenus.

Ce sont ainsi 4 enjeux majeurs de déplacement qui se posent au Pays Thur Doller pour les prochaines années :

- **Comment éviter l'isolement des populations**, notamment âgées, dans un contexte de vieillissement ?
- **Comment répondre aux besoins de transports d'une jeunesse** engagée dans des pratiques culturelles, sportives, ou associatives ?

- Dans un contexte de renchérissement des énergies fossiles, **quels modes de transports alternatifs proposer aux populations**, et notamment les plus défavorisées, pour aller travailler, se ravitailler, se divertir ?
- **Comment répondre aux besoins d'accessibilité des entreprises et de mobilité des salariés**, de manière à en faire un facteur de dynamisme de l'économie et de l'emploi ?

2) MISER SUR LES TRANSPORTS COLLECTIFS

Répondre à ces enjeux suppose, de la part des élus, une stratégie volontaire de développement de transports collectifs :

- **accessibles au plus grand nombre**
- **équitablement répartis** entre les 2 vallées
- **proposant une desserte fine du territoire**, y compris dans des villages reculés
- **pratiques**

3) LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT PRECONISE DE :

- **Transports ferroviaires :**
 - Exiger la réalisation de la seconde phase du Tram-train – Vallée de la Thur, jusqu'en gare de Kruth
 - Développer les aménagements renforçant la fonctionnalité de relais des gares : parkings à vélos sécurisés, parkings-relais...
 - Faciliter le transport des vélos dans les trains à l'aide de wagons adaptés.
 - Favoriser l'appropriation du tram-train dès sa première phase (2010), en mettant en place des systèmes de rabattement vers les gares et centres-villes (mini-bus...)
 - Remettre en service la ligne Cernay – Sentheim, voire au-delà, dans une double optique voyageur et fret. A cet effet, une étude pourrait être menée, quant à la faisabilité technico-économique d'un tel projet.
- **Modes doux :**
 - Développer un réseau de pistes cyclables cohérent et adapté aux déplacements quotidiens (domicile - travail, accessibilité des commerces...), en accordant une attention particulière à la desserte des établissements scolaires (collèges, lycées...)
 - Encourager les déplacements piétonniers, en mettant en place des cheminements agréables et sécurisés spécifiquement dévolus aux piétons.
- **Multi-modalité :**
 - Développer un système de tarification commun à plusieurs modes de transports collectifs (train, tram-train, bus...), de manière à en faciliter la pratique pour les usagers.
- **Transports à la demande :**
 - Développer des solutions de transports à la demande, de type Boug'en Bus, Taxi'com...

- **Covoiturage :**
 - Poursuivre la promotion du covoiturage, en s'appuyant notamment sur le tissu associatif et économique (entreprises...)
- **Tourisme :**
 - Pérenniser des solutions du type « navette des crêtes », en toute saison, couplées à des solutions dissuasives d'utilisation de la voiture individuelle (parkings payant sur les lieux touristiques naturels, type Markstein)
- **Communication :**
 - mettre en place une politique de communication / sensibilisation visant à favoriser les modes de transports alternatifs. Dans un premier temps, une communication ciblée pourrait être menée auprès des établissements scolaires (élèves, professeurs, personnels...) et des entreprises (salariés, clients...).

CONCLUSION

Le Conseil a bien conscience, en adressant cet avis au Syndicat Mixte du Pays Thur Doller que celui-ci n'a pas compétence sur ces différents champs. Les opérateurs sont ailleurs : les communes, les communautés de communes, le Département, la Région, l'Etat, voire des opérateurs associatifs ou privés. En lui confiant cet avis, le Conseil de Développement ne demande aux élus du Syndicat Mixte rien d'autre que de continuer leur mission : mobiliser toutes les énergies pour que notre Pays reste un territoire dynamique et attentif à tous, un territoire d'équilibre où chacun a sa chance, une terre d'avenir.